



## COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 Juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le 16 Juin à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents (arrivée à 18h36 de M. Fabien VERNON et à 18h37 de Mme Christine CHANOIR) à l'exception de M. Julien ROY, Lydie ROTHIER et Claudine VERDONCK, absents excusés ayant donné procuration et Benoît MESLARD, absent excusé.

### Séance ouverte à 18h34

#### **Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :**

- D'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.
- D'accepter la nouvelle convention entre la Commune de VILLERS-MARMERY et la Communauté Urbaine du Grand REIMS revalorisant provisoirement les différentes quote-part sur les modalités d'utilisation, d'entretien, de travaux et de réparation des locaux mis à la disposition par la Commune de VILLERS-MARMERY à la Communauté Urbaine pour l'exercice de ses compétences dans les domaines du scolaire, de la cantine, et du périscolaire (initiale signée en 2018) et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.
- D'adopter le référentiel M57 à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 en comptabilité (au lieu de la M14) et de donner tout pouvoir au Maire pour toutes les décisions relatives et nécessaires à cette décision.
- Suite au bornage de la parcelle ZC n°23 devenue la parcelle ZC n°184, le Conseil décide de procéder au virement de crédits suivant afin de pouvoir régler les factures correspondantes :
  - 625€ à l'article 615231 « Entretien, réparations voiries »,
  - + 625€ à l'article 2031 2031 « Frais d'études » opération n°1072 « Achat terrain Association Foncière Intercommunale »
- Suite au bornage de la parcelle ZC n°23 devenue la parcelle ZC n°184, le Conseil décide de procéder au virement de crédits suivant afin de pouvoir régler les factures correspondantes :
  - \* en Dépenses :
    - + 10 951€ à l'article 1331 « Dotation d'équipement des territoires ruraux »
    - + 11 219€ à l'article 13141 « Communes membres du GFP »
  - \* en Recettes :
    - + 10 951€ à l'article 1341 « Dotation d'équipement des territoires ruraux »
    - + 11 219€ à l'article 13241 « Communes membres du GFP »

- De valider le devis de l'entreprise HAUTEM les travaux de démolition des poteaux à la salle polyvalente, pour un montant de 6 663.34€ HT, soit 7 996.01€ TTC.
- Suite à la validation du devis concernant la démolition des poteaux à la salle polyvalente, il convient d'ouvrir des crédits à l'opération n°1077 « Mise en sécurité poteaux Salle Polyvalente » :
  - 8 000€ à l'article 615221« Bâtiments publics »
  - + 8 000€ à l'article au 2135 « Installations générales, agencements » opération n°1077 « Mise en sécurité poteaux Salle Polyvalente »
- D'accepter le legs de Madame Yvonne BORDAS née ADENIS et d'autoriser Madame le Maire ou à défaut un des adjoints à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant.
- De valider le devis de l'entreprise PRESTA-VITIVIGNE pour un montant 1 076.00€ HT soit 1 291.20€ TTC pour effectuer le fauchage dans les chemins communaux.
- D'émettre un avis favorable à cette proposition et fixe les tarifs :
  - Habitants de Villers-Marmery :
    - Grande salle : 400€ (1 500€ de caution)
    - Petite salle : 250€ (1 000€ de caution)
    - ½ petite salle : 150€ (1 000€ de caution)
    - Cuisine/bar : 50€
  - Extérieurs de Villers-Marmery :
    - Grande salle : 750€ (1 500€ de caution)
    - Petite salle : 450€ (1 000€ de caution)
    - Cuisine/bar : 100€
  - Associations de Villers-Marmery (1 location gratuite par an) :
    - Grande salle : 100€
    - Petite salle : 70€
    - ½ petite salle : 50€
    - Cuisine/bar : 50€

Estrade : 250€ (gratuite pour les associations locales)

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er Juin 2021 et revalorisés au 1<sup>er</sup> Juillet 2022.

- De valider le devis de l'entreprise HAUTEM pour un montant 2 375.01€ HT soit 2 850.01€ TTC pour effectuer les exhumations

*Séance levée à 20h40*

Le Maire,  
Marie-Noëlle RAINON